

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2018_068

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 décembre 2018

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 11
de Votants 12

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

DELIBERATION D'AUTORISATION DE LIQUIDER LES INVESTISSEMENTS 2018

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, ROUSSELET Jean-Louis, JAUFFRED Thierry

Absents :

Excusés :

Procuration de : MARTIN Jean-Marie par ROUSSELET Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 11/12/2018

Vu le code général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L1612-1 et L2121-29,

Vu l'article L232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux Budgets de la commune (budget Principal, eau et assainissement) de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget principal 2019,

AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS POUVANT ETRE ENGAGES ET MANDATES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

	Crédits ouverts BP 2018		Montant autorisé avant le vote du budget 2019	
opération 101 bâtiments communaux:	121 500.00€		30 375.00€	
21318 autres bâtiments publics		10 000.00€		2 500.00€
2181 installations générales		1 500.00€		375.00€
2313 rénovations mairie		110 000.00€		27 500.00€

opération 120 mobilier matériel de bureau	5 000.00€		1 250.00€	
2183 matériels de bureau et informatique		5 000.00€		1 250.00€
opération 124 acquisition matériel technique	4 000.00€		1 000.00€	
2158 installations, matériel et outillage		4 000.00€		1 000.00€
opération 930 voirie communale	31 000.00€		7 750.00€	
2152 installations de voirie		1 000.00€		250.00€
2315 installations en cours		30 000.00€		7 500.00€
opération 931 adressage des voies communales	35 200.00€		8 800.00€	
21538 autres réseaux		35 200.00€		8 800.00€
TOTAUX	196 700.00€	196 700.00€	49 175.00€	49 175.00€

AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS POUVANT ETRE ENGAGES ET MANDATES AVANT LE VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2019

	Crédits ouverts BP 2018		Montant autorisé avant le vote du budget 2019	
Opération 109 rénovation conduites eau le village	60 000.00€		15 000.00€	
2315 travaux en cours		60 000.00€		15 000.00€
Opération 110 forage les plaines	4 420.00€		1 105.00€	
2315 installations techniques		4 420.00€		1 105.00€
Opération 111 divers travaux AEP	53 500.00€		13 375.00€	
2315 en cours		53 500.00€		13 375.00€
Opération 112 divers travaux assainissement	8 000.00€		2 000.00€	
2315 en cours		8 000.00€		2 000.00€
Opération 114 conduite saint jean	120.00€		30.00€	
2315 en cours		120.00€		30.00€
Opération 20111 périmètre de sécurité des captages				
Opération 20112 contrat de rivière	50 000.00€		12 500.00€	
2315 en cours		50 000.00€		12 500.00€
Opération 560 diagnostic assainissement				
TOTAUX	176 040.00€	176 040.00€	44 010.00€	44 010.00€

NON COMPRIS LES RESTES A REALISER AU 31/12/2018

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du Budget principal 2019 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

POUR :12

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



